

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de 3 300 000 francs (D-30.30).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : **24 juin 2015**

Dossier communiqué le : **29 juin 2015**

Délai d'opposition (*y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al. 1 LAC*) : **15 octobre 2015**

Le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies.

Les collectivités publiques signataires de la convention (le Canton et les communes, représentées par l'ACG) ont accepté de permettre l'utilisation de leurs infrastructures existantes pour le transfert des données administratives, les bénéficiaires prenant à leur charge le coût du tirage de leur propre fibre optique dans ces tubes mis à disposition.

Les mêmes collectivités publiques ont décidé de développer leur réseau conjointement, en partageant les frais d'extension. Pour limiter au maximum les coûts de cette extension – représentés en moyenne à 80 % par le génie civil, le tirage de la fibre optique n'en concernant que 20 % - chaque tronçon du réseau RIAG est réalisé en recherchant systématiquement un partage des coûts avec les autres entités publiques en fonction des opportunités offertes par les travaux planifiés.

A ce jour, le réseau géré par le Groupement intercommunal d'informatique, d'une longueur de plus de 220 km, relie 37 communes en fibre optique. 5 autres communes sont connectées par voie hertzienne (solution moins performante, utilisée dans l'attente des opportunités de développer la fibre). Enfin, 2 communes, défavorisées par leur situation géographique, ne peuvent pas être atteintes par les faisceaux dirigés du hertzien et n'utilisent toujours que l'ADSL.

Ce projet, initié il y a 8 ans, a permis de relier 37 communes à deux salles sécurisées abritant les équipements de calcul et de stockage tout en permettant l'accès à différentes bases de données cantonales et fédérales qui exigent un haut niveau de sécurité. Les montants investis à ce jour représentent 11,5 millions de francs pour le réseau proprement dit (génie civil, fibre optique, liaisons hertziennes, équipements actifs) et environ 2 millions de francs pour la construction et l'équipement des 2 centres de calcul desservant toutes les communes du Groupement.

Outre sa rapidité, sa fiabilité et sa sécurité, le réseau permet aux communes l'accès aux serveurs situés dans deux salles sécurisées du Groupement. Tout en restant les propriétaires exclusives de leurs données, les administrations communales se voient ainsi déchargées du renouvellement de leurs serveurs, de l'extension des espaces de stockage, ainsi que de la sauvegarde des données.

Comme indiqué plus haut, sept communes n'ont pas encore pu être raccordées par fibre optique, seule véritable solution pour bénéficier du haut débit à l'instar de toutes les autres communes. Il s'agit d'Avully, de Bardonnex, de Cartigny, de Céligny, de Chancy, de Choulex et d'Hermance.

Or, cette technologie est d'autant plus indispensable que l'évolution des applicatifs exploités dans les deux salles sécurisées du Groupement nécessite des liaisons en fibre optique.

Cette dernière étape d'achèvement du réseau se déroulera entre 2016 et 2018.

L'étude de ce projet a fait apparaître que cette extension porterait sur les distances suivantes :

- Fouilles sur routes :	5'200 m.
- Fouilles sur trottoirs :	500 m.
- Fouilles sur bordures de chaussées :	8'800 m.
- Fouilles sur chemins :	<u>1'200 m.</u>
Total génie civil :	15'700 m.
Passage dans des tubes existants (distance approximative) :	<u>20'000 m.</u>
Longueur totale de la fibre tirée :	35'700 m.

Sur un plan financier, les coûts sont les suivants :

- Travaux de génie civil (y compris chambres, sondages, etc...)	Fr. 2'665'000,-
- Tirage de la fibre optique :	<u>Fr. 635'000,-</u>
Coût total :	Fr.3'300'000,-

Dans la mesure où ce crédit porte sur le total des travaux à réaliser, il représente un coût maximum car il est prévu, comme par le passé, de partager certaines dépenses avec les administrations publiques partenaires. De même, des opportunités de réalisation en même temps que les travaux sur les routes concernées seront systématiquement recherchés pour limiter les dépenses. Il en découle que ces travaux se dérouleront sur plusieurs années.

Pour remédier à la situation actuelle qui voit les communes les plus excentrées ne pas en bénéficier, il a été décidé d'octroyer un financement de Fr. 3'300'000.-- permettant d'achever le réseau inter-administrations genevoises.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.
